



**HAL**  
open science

## Enjeux de gouvernance en Arctique

Mathilde Jacquot, Emmanuelle Quillérou

► **To cite this version:**

Mathilde Jacquot, Emmanuelle Quillérou. Enjeux de gouvernance en Arctique. Agathe Euzen; Françoise Gaill; Denis Lacroix; Philippe Cury. L'Océan à découvert, CNRS Editions, 2017, 978-2-271-11652-9. hal-01954786

**HAL Id: hal-01954786**

**<https://hal.science/hal-01954786>**

Submitted on 18 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# 14. Enjeux de gouvernance en Arctique

Mathilde Jacquot et Emmanuelle Quillérou

L'Arctique est un lieu de passage et de vie. L'activité économique y est intense, empreinte de fortes disparités. Le développement économique accentue la concurrence pour l'accès aux ressources dans un espace en 3D réputé « difficile », voire « hostile ». La fonte de la banquise, par le changement climatique, ouvre l'accès aux ressources vivantes (pêche) et non vivantes (hydrocarbures, minerais), aux routes maritimes et aux zones touristiques polaires, offrant ainsi de nouvelles opportunités de développement économique (figure 1). Une mauvaise gestion de ces opportunités pourrait conduire à une « ruée vers le froid », source de risques économiques, sociaux, environnementaux, mais aussi diplomatiques.

L'Arctique doit faire face à deux défis majeurs : d'une part la conciliation des intérêts des différents acteurs pour un développement économique harmonieux et, d'autre part, le renfor-



Fig. 1 – Le changement climatique ouvre la voie pour un développement des activités humaines en Arctique, mais avec un impact social et environnemental non neutre © tpsdave/Pixabay. ■

cement accéléré de la capacité institutionnelle afin d'établir les garde-fous environnementaux, sociaux, juridiques et diplomatiques requis. Les choix de développement, de coordination et de coopération dans les prochaines années auront un impact majeur sur ce que sera l'Arctique de demain.

Le développement des activités humaines en Arctique est inéluctable, mais comme il n'existe pas de définition unique de l'Arctique, la mise en place d'une gouvernance effective s'avère complexe. Entre tensions et coopération, la course vers le froid déjà engagée suscite certaines questions. Des frontières maritimes restent en attente d'accords de délimitation (figure 2). Des demandes d'extension de plateaux continentaux riches en hydrocarbures et minerais ont été déposées devant la Commission des limites du plateau continental. Les passages du nord-est et du nord-ouest souffrent, quant à eux, d'un défaut de consensus sur leur

qualification juridique. L'absence de gestion régionale des ressources halieutiques a, par exemple, permis à l'Islande d'étendre unilatéralement ses quotas de pêche au maquereau.

## Les forums de coopération de l'Arctique

L'Arctique est aussi un espace où la coopération et le dialogue sont cultivés, notamment au sein du Conseil de l'Arctique, principal forum intergouvernemental créé en 1996 pour promouvoir la coopération, la coordination et l'interaction entre les États arctiques. Ce forum permet à ses membres (Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Suède et Russie) de se réunir et d'échanger sur des questions de gestion commune, souvent liées au développement durable et à la protection de l'environnement. Les communautés autochtones et locales y sont représentées et leur avis est pris en compte. Des observateurs, actuellement 12 États non-arctiques, prennent également part aux discussions. Outre la facilitation du dialogue, le Conseil de l'Arctique a, par exemple, permis la réalisation d'évaluations scientifiques en lien avec le Comité international des sciences arctiques (IASC).

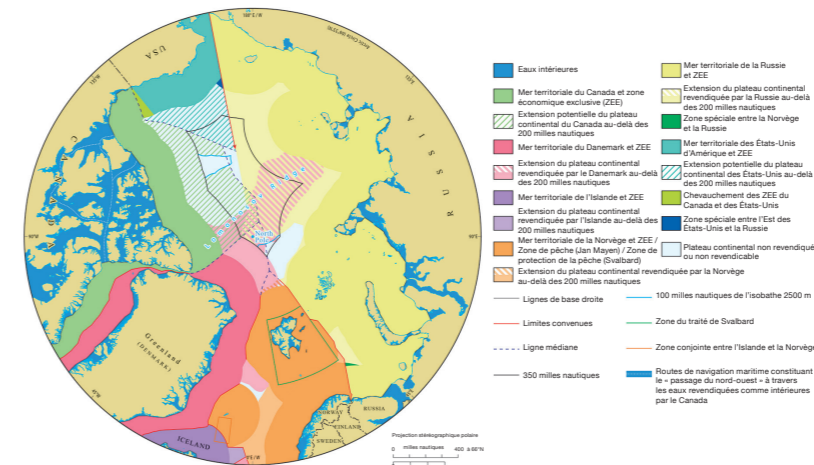


Fig. 2 – Conflits de compétences autour de l'océan Arctique. © IBRU, Durham University, UK. ■

Sous l'impulsion du Conseil de l'Arctique, un Conseil économique de l'Arctique constitué de 36 représentants du monde des affaires a été créé en 2014. Ses objectifs sont de favoriser le développement des affaires en Arctique, d'engager une coopération circumpolaire plus profonde et de fournir une perspective commerciale aux travaux du Conseil de l'Arctique.

## Le cadre juridique

Un large corpus juridique est susceptible d'organiser la coopération en Arctique, avec comme principal cadre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). La CNUDM permet de régir les espaces marins aussi bien en termes de délimitation des frontières maritimes qu'en termes d'accès aux ressources et d'utilisation de cet espace (navigation maritime, protection de l'environnement marin, recherche scientifique). D'autres grandes conventions internationales s'appliquent en Arctique, notamment pour la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. En matière de navigation maritime, le « code polaire », recueil international des

règles applicables aux navires exploités dans les zones polaires adopté sous l'égide de l'Organisation maritime internationale, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit d'un instrument juridique contraignant pour la navigation dans les eaux polaires, avec des implications régionales fortes pour l'Arctique. Ses prescriptions normatives viennent compléter les conventions SOLAS sur la Sauvegarde de la vie humaine en mer et MARPOL sur la prévention de la pollution marine par les navires.

Au niveau régional, la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est s'étend à une portion de l'Arctique et permet d'organiser la coopération internationale pour protéger l'environnement marin dans sa zone de compétence. Sous les auspices du Conseil de l'Arctique, deux accords contraignants ont été signés entre les

## Références bibliographiques

- H. AHLENIUS, K. JOHNSEN et C. NELLEMANN – *Vital Arctic Graphics. People and Global Heritage on Our Last Wildshores*, UNEP/GRID-Arendal, [www.grida.no/files/publications/vitalarcticgraphics.pdf](http://www.grida.no/files/publications/vitalarcticgraphics.pdf), 2005.
- Conseil de l'Arctique – [www.arctic-council.org](http://www.arctic-council.org).
- IBRU, Durham University – [www.durham.ac.uk/ibru/resources/arctic](http://www.durham.ac.uk/ibru/resources/arctic).
- Organisation maritime internationale – [www.imo.org](http://www.imo.org).

États arctiques : le premier sur l'organisation des recherches et des sauvetages à l'issue d'un accident (2011) et le second sur la préparation et la lutte en matière de pollution marine par les hydrocarbures dans l'Arctique (2013). En l'absence d'organisation régionale de gestion des pêches spécifique, les 5 États arctiques se sont engagés dans une déclaration en 2015 pour la prévention de la pêche non régulée en haute mer dans l'océan Arctique central.

## La recherche scientifique

Plusieurs organismes internationaux mènent des initiatives et projets de surveillance et de recherche scientifique en Arctique : Comité international des sciences arctiques, Conseil polaire, Chantier arctique français... Les États non-arctiques sont d'actifs pourvoyeurs d'expertise scientifique et de financements pour la recherche arctique. Ces collaborations peuvent faciliter l'établissement de bases scientifiques internationales communes et reconnues, contribuant ainsi à l'établissement d'une coopération satisfaisante en Arctique.

À l'heure où l'Union européenne et d'autres États non-arctiques développent leurs propres stratégies arctiques, une coopération diplomatique et scientifique élargie permettrait un développement harmonieux de cette région.